

Plan de situation

N4 (D99-D400) – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

et suivants du Code de l'Environnement Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°

Catégorie 1 (300 m)

Catégorie 2 (250 m)
Catégorie 3 (100 m)
Catégorie 4 (30 m)
Catégorie 5 (10 m)